

devoir de mettre devant les yeux du public et de nos gouvernants les deux côtés de la question, de la façon la plus loyale."

Nous ne doutons pas que notre confrère tienne promesse et qu'il examine avec justice et équité et dans son entier la question de fermeture à bonne heure, comme toutes celles d'ailleurs qui intéressent toute la classe si sympathique des employés.

Le *Bulletin commercial*, de Bruxelles, reproduit, sous les réserves habituelles, les renseignements ci après, extraits d'un article publié récemment par le *Rio News*, de Rio de Janeiro.

Les affaires au Brésil, dit le journal en question, sont actuellement dans une situation qui ne pourrait guère s'aggraver sans porter une sérieuse atteinte au crédit national. Il serait, en effet, puéril de nier que le Brésil traverse en ce moment une crise très intense, sinon la plus forte que le pays ait subie depuis de nombreuses années. On affirme même que les tribunaux de Rio ont reçu plus de trois cents requêtes pour rendre des déclarations d'insolvabilité, mais que les juges hésitent à entamer l'action, de crainte d'occasionner une panique.

Depuis quelque temps déjà, les créanciers étrangers ont été obligés d'accorder des délais pour le paiement des traites, afin d'assister les négociants embarrassés, et il est certain que l'on a encore dû avoir recours à d'autres moyens pour éviter de nombreuses faillites. Malheureusement, toutes ces mesures n'ont servi qu'à retarder un peu la crise.

Les retards considérables que subit la livraison des marchandises dans les localités de l'intérieur, à cause surtout de la mauvaise organisation de certains chemins de fer, les difficultés que présentent les recouvrements des créances, l'augmentation énorme des droits d'entrée sur certains articles, qui a eu pour conséquence d'immobiliser d'importants capitaux pour dédouaner des marchandises dont la vente est actuellement très restreinte, l'augmentation constante des loyers, des impôts et du coût de l'existence et, finalement, l'annonce d'une nouvelle augmentation des droits d'entrée et des taxes, sont les principaux facteurs qui ont contribué à précipiter la crise.

D'autre part, on lisait dernièrement dans le *Bradstreet's*, de New-

York, que l'état des finances du Brésil s'empire de plus en plus. En une semaine, le change sur Londres ou plutôt la prime sur l'or a atteint le plus haut point enregistré jusqu'ici et, d'un autre côté, par suite du manque de sécurité, les affaires sont complètement dans le marasme.

Le journal américain estime que la crise arrivera bientôt à l'état aigu. Parmi les divers moyens proposés dans ces derniers temps pour remédier à la situation, figurait une proposition tendant à l'adoption d'un moratorium (suspension de toutes les dettes) pendant une période de six mois.

On se rappelle que c'était également le moyen préconisé dans la République Argentine lors de la crise de 1890 et il paraît que les conséquences désastreuses que son adoption a eues dans ce dernier pays ont fait reculer le Parlement brésilien, qui prévoyait qu'une semblable mesure serait la ruine du crédit public et privé de la nation.

Un autre projet consiste à augmenter la circulation du papier-monnaie, qui s'élève déjà actuellement à 691 millions de milreis (nominalement 365 millions de dollars) dont 340 millions de milreis sont des billets du gouvernement. Cette monnaie est actuellement dépréciée au point que sa valeur en or n'est plus que d'environ le tiers de sa valeur nominale, et il est à prévoir que la baisse serait encore plus forte si l'on émettait de nouveaux billets.

Il est également question que les obligations gouvernementales déposées au Trésor pour la garantie de la circulation des banques soient dorénavant affectées à la garantie de la dette extérieure du pays. Cette dernière mesure semble évidemment proposée dans le but d'obtenir de nouveaux emprunts à l'étranger, mais, étant donné l'état des finances du pays et en supposant que le gouvernement brésilien réussisse à contracter un nouvel emprunt en Europe, ce moyen ne constituerait, en somme, qu'un palliatif temporaire.

Dans l'état actuel des choses, la solution la plus probable est que le Brésil proposera à ses créanciers un arrangement dans le genre de celui qu'ont dû accepter les porteurs de bons argentins et, dans ce cas, ce sont les places de Londres et de Paris, où sont détenus la majeure partie des bons de la dette extérieure du Brésil, qui auront probablement le plus à souffrir de l'arrangement à intervenir.

## ENCOURAGEMENTS A L'INDUSTRIE LAITIÈRE

Nous extrayons du rapport du comité permanent de l'agriculture et de la colonisation de 1896 (deuxième session), l'appendice B relatif à l'aide accordée aux fabricants par les gouvernements en Australasie et au Danemark pour encourager l'exportation des produits de la laiterie; cet appendice est signé du commissaire d'agriculture et de laiterie M. J. W. Robertson :

Le professeur Fjord, de Copenhague, commença en 1885-86 des expériences de réfrigération dans le but de découvrir les meilleures méthodes à adopter en vue de conserver le beurre du Danemark destiné aux marchés anglais, au moyen de compartiments frigorifiques.

*Danemark.*—On fit des comparaisons entre les qualités de divers échantillons de beurre faits de la même manière, mais conservé, dans un cas, dans des chambres refroidies à des températures variant de 35 à 43 degrés Fahr., et, dans l'autre cas, dans des caves ordinaires à une température de 59 degrés Fahr. Après avoir gardé ce beurre durant une période de 30 à 38 jours, on en a comparé les qualités d'abord à Copenhague, et ensuite à Newcastle et Londres, Angleterre. L'examen établit que le beurre conservé dans des chambres refroidies, mis en regard du beurre gardé dans des caves ordinaires, fut dans

119 cas, meilleur ;  
5 cas, égal, et  
1 cas, inférieur.

*Exportation.*—En 1885, la quantité de beurre exporté du Danemark en Angleterre a été de 42,289,632 livres; en 1895, la quantité en a été de 130,230,240 livres.

### AUSTRALASIE

*Victoria.*—Durant une période de six ans, le gouvernement de la colonie de Victoria a payé des bonis pour le beurre exporté hors des colonies Australasiennes. Le montant du boni était basé sur le prix auquel le beurre se vendait en Angleterre. Le boni était d'un denier par livre pour le beurre vendu entre sept et huit deniers; deux deniers par livre pour le beurre vendu dix et onze deniers, et trois deniers par livre pour le beurre vendu un schelling et plus.

*Subside du gouvernement.*—En 1892-93, la somme portée au budget de cette colonie pour les fins des bonis à payer pour les produits de la lai-